

MAIRIE
33820 SAINT-AUBIN DE BLAYE

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le *SLOW*
ID : 033-213303746-20241017-202466LOCSPORTS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-66

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **7**
votants : **9**

OBJET :
SALLE COMMUNALE DE SPORTS – MODALITES DE LOCATION

Date de convocation du Conseil : **08 octobre 2024**
Affichée le : **08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **17 octobre 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, REREAU Damien, OVIDE Arnaud,
POTY Michel.

Mr ATTAL Frédéric, absent, donne pouvoir à Mr Arnaud OVIDE.

Mme BERNARD Magali, absente, donne pouvoir à Mr Dominique BERNARD

Excusés : Mme HALLER Sandrine, Mr HALLER Lionel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un contrat de location pour les associations hors commune pour les conditions de mise à disposition concernant l'utilisation de la Salle de Sports.

Après délibération, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour les associations hors commune concernant l'utilisation de la Salle de Sports, de :

- Instaurer une participation forfaitaire pour le chauffage de : 20,00 € pour jour d'utilisation
- Instaurer une caution pour garantie dommages de : 200,00 €

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **17 octobre 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Annette BARRERO



Le Maire
Arnaud OVIDE

